



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 mars 2016 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Étaient également présentes à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

**Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante :** Mélanie Gagné

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

16-03-068

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-069

**5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février et de la séance extraordinaire du 2 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;



CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée au procès-verbal du 2 mars;

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2016 et de la séance extraordinaire du 2 mars 2016, avec la modification suivante :

- (...) que l'employé matricule 70-0003 soit suspendu sans solde pour deux (2) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

16-03-070

8.1
RÉSOLUTION – MESSAGES RADIOPHONIQUES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES AMITIÉS INTERCULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE la 13^e Semaine des amitiés interculturelles se déroulera à partir du 21 mars et qu'elle vise à promouvoir le respect et la diversité culturelle de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, par sa résolution 16-02-38 adhère à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination;

CONSIDÉRANT la volonté des chefs des communautés d'Oujé-Bougoumou, Nemaska, Mistissini et Waswanipi ainsi que des maires de Chapais et Chibougamau à participer à la diffusion d'un message radiophonique afin de sensibiliser nos populations à la tolérance, à l'égalité et au respect des peuples;

CONSIDÉRANT la proposition de messages radiophoniques du *Centre d'amitié Eenou de Chibougamau* dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT QUE ces messages radiophoniques seront diffusés dans l'ensemble des communautés de notre secteur via *Planète 93,5* et *James Bay Cree Communications Society*;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte la proposition du *Centre d'amitié Eenou de Chibougamau* d'une somme de 334,58 \$, taxes incluses, pour l'enregistrement et la diffusion commune de messages radiophoniques avec nos voisins cris et jamésiens dans le cadre de la *Semaine des amitiés interculturelles*;



QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-132-00-342
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.
DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

16-03-071
9.1
RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR DÉTECTION DE FUITES

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Programme de détection de fuites issu du Plan d'action d'économie d'eau potable, la Ville de Chapais doit procéder à l'achat d'un appareil pour la détection de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Stelem a soumis, en date du 12 février 2016, une soumission au montant de 4 850 \$ plus les taxes applicables, pour un appareil pour détection de fuites de marque X-Mic;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Steeve Forgues, directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 mars 2016 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Stelem datée du 12 février 2016, pour l'achat d'un appareil pour détection de fuites de marque X-Mic au montant de 4 850 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-621-00-952.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-072
9.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACHAT DE TÉLÉAVERTISSEURS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande du directeur du Service de sécurité incendie concernant l'achat de douze (12) téléavertisseurs;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission, à savoir : Orizon mobile, au montant de 9 044,91 \$ plus les taxes applicables et Communications Télésignal inc., au montant de 6 749,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Communications Télésignal inc. est la plus basse et qu'elle est jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais accorde le contrat à Communications Télésignal inc. pour l'achat de téléavertisseurs pour le Service des incendies;

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale à signer les documents appropriés;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-621-00-952.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-073

9.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE, pour des raisons de santé et de sécurité des employés, et pour éliminer les actes de vandalisme sur les infrastructures municipales, la Ville désire acquérir des caméras de surveillance;

CONSIDÉRANT QU'InfoConsult a déposé, en date du 15 janvier 2016, une soumission d'un montant de 1 899,92 \$ avant taxes pour l'installation de deux caméras de surveillance à l'hôtel de ville et une soumission d'un montant de 2 201,91 \$ avant taxes, pour l'installation de trois caméras de surveillance au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre d'InfoConsult, datée du 15 janvier 2016, pour l'installation de cinq caméras de surveillance, totalisant un montant de 4 101,83 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-621-00-952.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

16-03-074

10.1

RÉSOLUTION - FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ MATRICULE 30-2303

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro de matricule 30-2303 occupe un poste d'opérateur journalier pour la Ville depuis le 12-09-2006;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de ce poste impliquent d'opérer des véhicules et de la machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE ce poste exige aussi de procéder à la surveillance du réseau d'aqueduc conformément à l'annexe D de la convention collective;

CONSIDÉRANT les accidents dont cet employé est responsable et qui ont entraîné des dommages pour la Ville et des tiers;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire chargé de l'employé;



CONSIDÉRANT l'absence de correctif et l'attitude nonchalante de l'employé lors des nombreuses interventions des représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT son absentéisme chronique;

CONSIDÉRANT QUE les manquements à ses obligations auraient pu mettre en péril la santé publique;

CONSIDÉRANT la rupture définitive du lien de confiance;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été traité au plénier du 15 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE l'employé portant le numéro de matricule 30-2303 soit congédié à compter de l'adoption de la présente résolution pour motifs sérieux et cause juste et suffisante;

QUE le Conseil mandate la directrice générale et le directeur des travaux publics pour faire part de la présente décision à l'employé et à son syndicat;

QUE les sommes qui sont dues à l'employé en vertu de la convention collective de travail lui soient versées dans les quinze (15) jours de la communication de la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

16-03-075

RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de février 2016 s'élevant à 1 241 901,93 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 142 677,75 \$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

16-03-076

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FESTIVAL DU DORÉ POUR SON PROJET DE MODERNISATION DES QUAIS AU DÉBARCADÈRE DU LAC OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'est engagé à développer et promouvoir le tourisme;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière soumise par le Festival du Doré Baie-James à la Ville de Chapais afin de moderniser les quais du débarcadère du lac Opémiska;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est locataire du lot où se situe le débarcadère, dans la baie ouest du lac Opémiska;



CONSIDÉRANT QUE ce débarcadère est accessible à l'ensemble de la population chapaisienne et aux touristes, de juin à octobre;

CONSIDÉRANT les retombées économiques engendrées par les activités nautiques du lac Opémiska pour les commerces chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été discuté lors du plénier du 8 mars dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'octroyer au Festival du Doré Baie-James au montant de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet de modernisation des quais au lac Opémiska, conditionnellement à la confirmation du financement des autres partenaires sollicités;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-621-00-952.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-077

11.3

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU REIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du rein en date du 18 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 8 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 100 \$ à la Fondation du rein dans le cadre de sa campagne de financement 2016;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-078

11.4

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DES CENTRES DE SANTÉ CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à encourager et à soutenir les initiatives communautaires du milieu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 2013-09-244, la Ville de Chapais adoptait la *Politique concernant l'attribution des aides financières accordées par la Ville de Chapais*.

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette politique, la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de la Fondation des Centres de santé Chibougamau-Chapais pour l'inscription d'une équipe à son Tournoi de curling annuel;



CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 14 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 240 \$ pour l'inscription d'une équipe au Tournoi de curling annuel de la Fondation des Centres de santé Chibougamau-Chapais, qui aura lieu les 17, 18 et 19 mars 2016;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-000-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

16-03-079

RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL - ESCADRON 838 CHAPAIS - CÉLÉBRATION DU 40^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ESCADRON 838 DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2015, le Conseil municipal a octroyé une aide financière de 2 050 \$ pour le projet « Célébration du 40^e anniversaire de la fondation de l'Escadron 838 Chapais » (résolution 15-09-207);

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement rural, suite à l'analyse du rapport final déposé par l'organisme, a recommandé le versement d'un montant additionnel de 1310 \$ à l'Escadron 838 de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au Conseil municipal pour le versement de cette somme additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal, via le fond de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière additionnelle de 1310 \$ à l'Escadron 838 Chapais pour le projet « Célébration du 40^e anniversaire de la fondation de l'Escadron 838 Chapais »;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.

GREFFE

12.1

16-03-080

RÉSOLUTION - AUTORISATION - VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MONSIEUR PIERRE-LUC RIVERIN - DÉSIGNATION CADASTRALE 5 131 139

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre les terrains résidentiels pour lesquels elle est propriétaire;



CONSIDÉRANT QUE monsieur Riverin a soumis à la Ville de Chapais une proposition d'achat d'un terrain situé au 117, 8^e Avenue, à Chapais, lot # 5 131 139 (Cadastré du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest) en date du 29 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 février 2016.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à monsieur Pierre-Luc Riverin, le terrain situé au 117, 8^e Avenue, à Chapais, portant la désignation cadastrale 5 131 139, aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 12 \$ le mètre carré, plus TPS et TVQ;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE la directrice générale, Mariève Bernier, et la directrice générale adjointe Mélanie Gagné soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-03-081

13.1

RÉSOLUTION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS À LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT QU'Alimentation C. Breton a demandé à la Ville son soutien en vue de procéder à l'ouverture de son commerce le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires sur les heures et jours d'ouverture des établissements commerciaux requièrent que la Ville envoie une demande officielle à la Direction Régionale Nord-du-Québec du ministère de l'Économie, de l'innovation et des exportations;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James, qui en sera à sa 17^e édition cette année, tient ses activités au cours de cette période et génère un achalandage touristique accru;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal trouve opportun d'appuyer cette demande, qui favorise des retombées économiques intéressantes pour l'entreprise locale

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande de dérogation, en faveur d'Alimentation C. Breton, pour une période de 3 ans (2016-2017-2018) à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DES INCENDIES

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA

16-03-082

18.1
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 19^e ÉDITION DU DÉFI POLAIRE DES MINOUNES

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 19^e édition du Défi polaire des minounes qui a eu lieu le 13 février;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 19^e édition du Défi polaire des minounes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-083

18.2
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 50^e ÉDITION DU FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE la 50^e édition du Festival Folifrets Baie-James s'est déroulée du 25 février au 5 mars à Chibougamau;

CONSIDÉRANT le vif succès remporté par ce festival depuis cinq décennies;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une fierté pour tous les citoyens de Chibougamau, mais aussi pour ceux de la Ville de Chapais et de la région;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur, de son président, monsieur Claude Girard, ainsi que de ses bénévoles et partenaires;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner les cinquante ans de ce festival;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur et à son président, monsieur Claude Girard, pour la réalisation de la 50^e édition du Festival Folifrets Baie-James de Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-084

18.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 12^e ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY ADULTE DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 12^e édition du tournoi de hockey adulte des Chevaliers de Colomb qui a eu lieu les 11, 12 et 13 mars à l'aréna de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 12^e édition du tournoi de hockey adulte des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-085

18.4

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MESSIEURS ÉRIK ET SONNY CAOQUETTE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Érik et Sonny Caouette sont originaires de Chapais et qu'ils y ont vécu une bonne partie de leur vie;

CONSIDÉRANT QU'ils ont reçu un disque d'or soulignant la vente de 40 000 copies de leur premier album professionnel intitulé *Nous autres*;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QU'une motion de félicitations soit adressée à Messieurs Érik et Sonny Caouette pour l'obtention d'un disque d'or pour leur album *Nous autres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Les conseillers et conseillères recommandent aux citoyens d'être prudents sur la route et souhaitent joyeuses Pâques à tous!

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

16-03-086

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 19h31.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière